

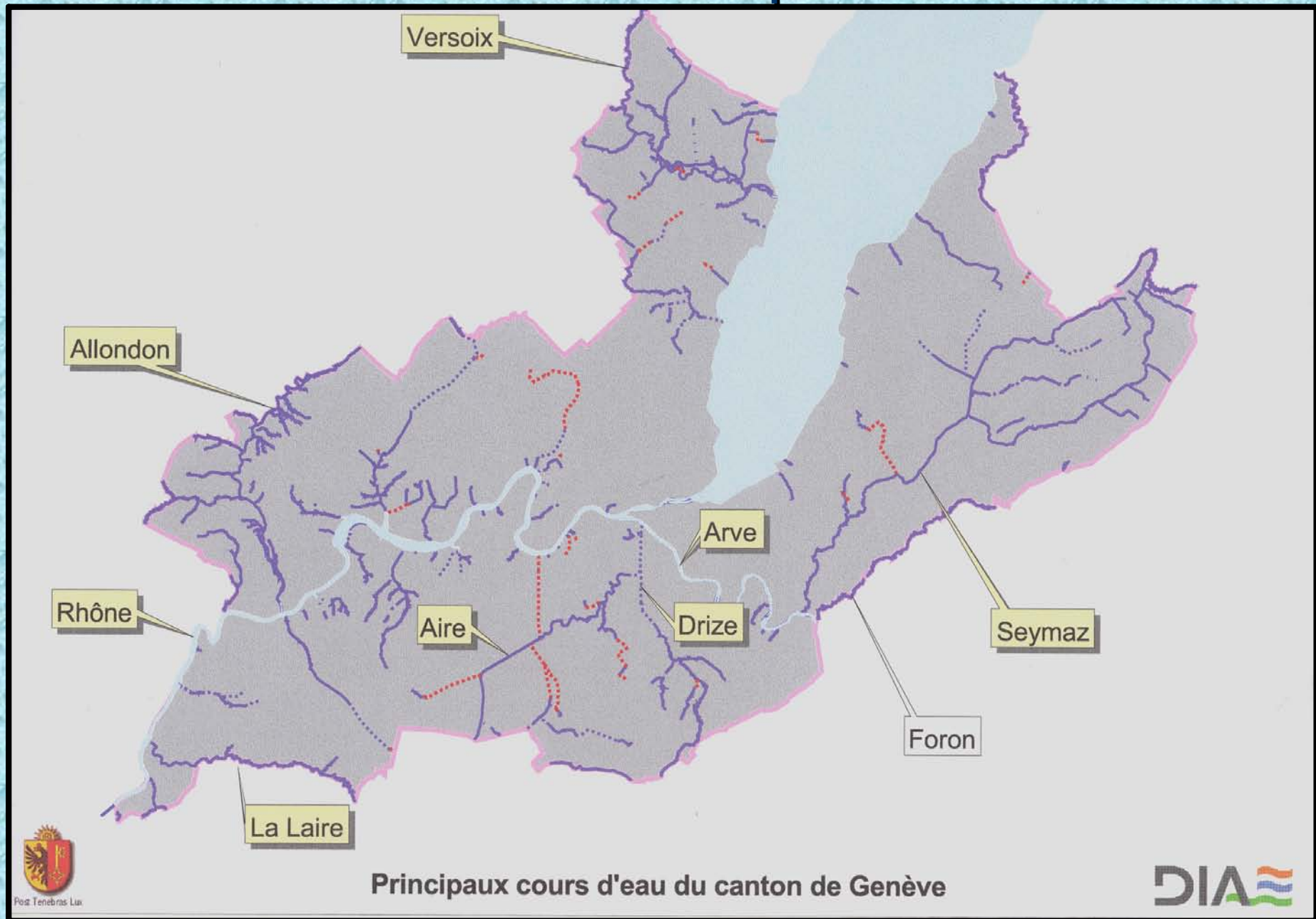
Forum FDPPMA - 16 au 19 juin 2003

Renaturation des cours d'eau et
aménagements piscicoles

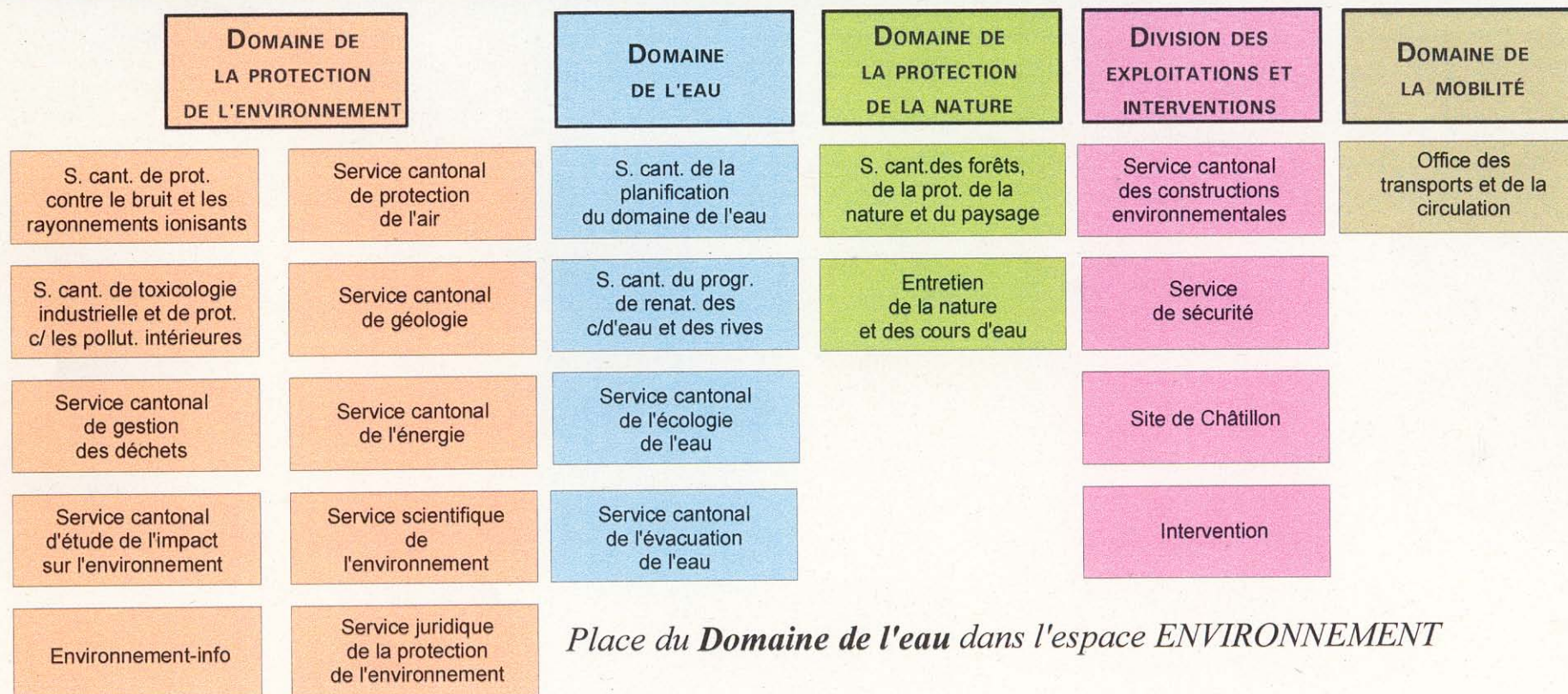


Service de renaturation des cours d'eau - Genève

Le décor est posé !



DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT



Place du Domaine de l'eau dans l'espace ENVIRONNEMENT

Loi cantonale sur les Eaux

Titre IV A : *Protection et renaturation des cours d'eau et des rives*

But

Le but de la renaturation est de protéger et de reconstituer les cours d'eau et leur paysage en favorisant la biodiversité de ces éléments dans la perspective du développement durable (art. 107)

Programme

L'autorité cantonale compétente établit un *programme de renaturation* des cours d'eau et définit un *ordre de priorité* déterminé notamment en fonction de la *biodiversité potentielle* des milieux concernés, ainsi que des aspects liés à l'hydrologie

Financement

Le programme de renaturation est financé par le budget des grands travaux selon une priorité définie par le conseil d'Etat et par un financement spécial dénommé fonds cantonal de renaturation

PROGRAMME DE RENATURATION

Les 6 objectifs généraux de la renaturation :

- ➔ assurer une bonne qualité physico-chimique des eaux
- ➔ rétablir une qualité biologique et bactériologique
- ➔ maîtriser le régime hydrologique (crues, étiages)
- ➔ rétablir / augmenter la valeur écologique du cours d'eau
- ➔ mettre en valeur les paysages
- ➔ intégrer les fonctions de détente et de loisir

Date de dépôt: 14 janvier 1999
Messagerie

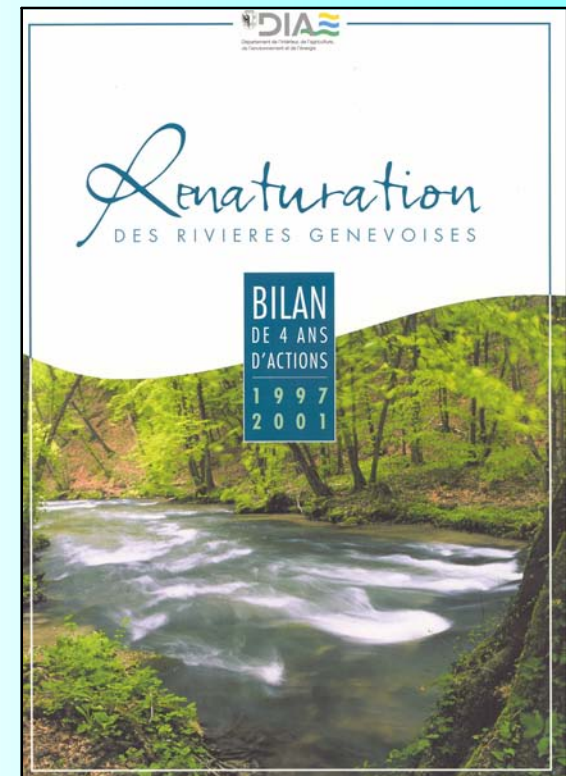
Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme de renaturation des cours d'eau et des rives

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi sur les eaux (L 2 05) du 5 juillet 1961, relatives à la « protection et renaturation des cours d'eau et des rives », titre IV A, le Conseil d'Etat soumet à votre Conseil le programme prévu à l'article 109, alinéas 2 et 3 de ladite loi.

Il convient d'emblée de souligner que ce rapport, répondant à une exigence légale, présente un caractère strictement programmatique; il n'implique, sous cette forme, aucun engagement financier. La mise en œuvre des différents projets évoqués dans ce rapport feront ultérieurement l'objet de projets de loi spécifiques selon les priorités dégagées.

C'est dire que le choix des travaux qui seront réalisés, le rythme auquel il sera procédé à ces travaux, l'importance des investissements qui seront consentis dépendront de décisions du Grand Conseil qui seront de nature à modifier le calendrier proposé en annexe au présent rapport.



FONDS CANTONAL DE RENATURATION

Montant annuel : 5,5 à 6 millions de CHF

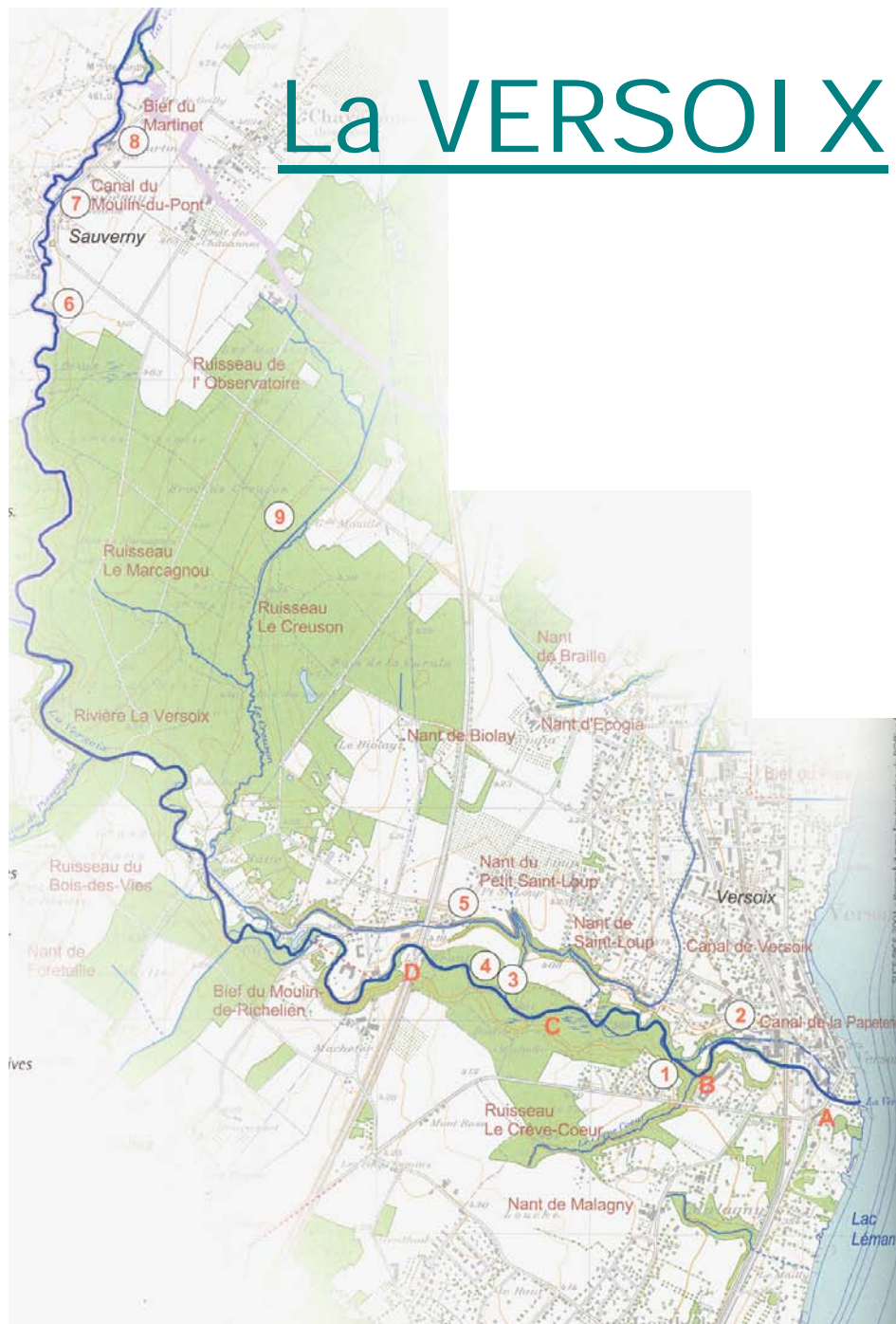
Alimenté principalement par :

- ➔ *Redevances hydrauliques*
- ➔ *Taxes de pompage*
- ➔ *Subventions de la Confédération*

Le fonds de renaturation finance :

- ⌋ les charges de fonctionnement du service de renaturation
- ⌋ les frais d'études
- ⌋ les frais des travaux de renaturation qui ne font pas l'objet d'une loi spécifique
- ⌋ les frais des travaux d'entretien spécifique
- ⌋ les frais de participation à des travaux de renaturation communaux ou privés
- ⌋ les frais de participation à l'établissement des contrats de rivières transfrontaliers
- ⌋ les frais liés à l'information

La VERSOIX



Secteur amont des Marais



Secteur médian

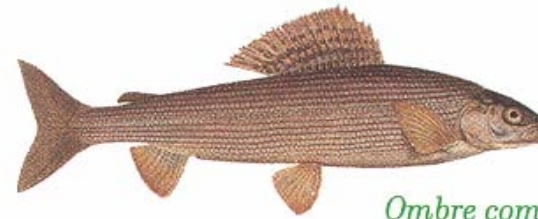


Embouchure dans le Lac Léman

La VERSOIX - richesse piscicole



Truite lacustre



Ombre commun.



Truite fario.

Objectif travaux

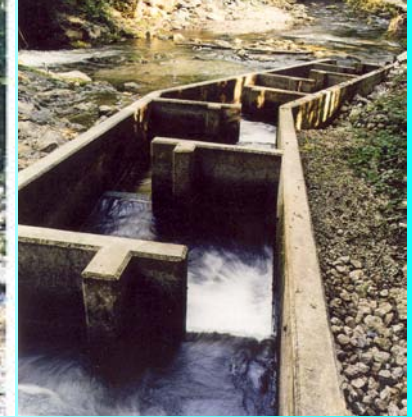
- Libre circulation des poissons
- Amélioration des conditions de reproduction
- Développement de l'habitat

La VERSOIX - migration piscicole I

Passé à poissons des Usiniers



avant



après

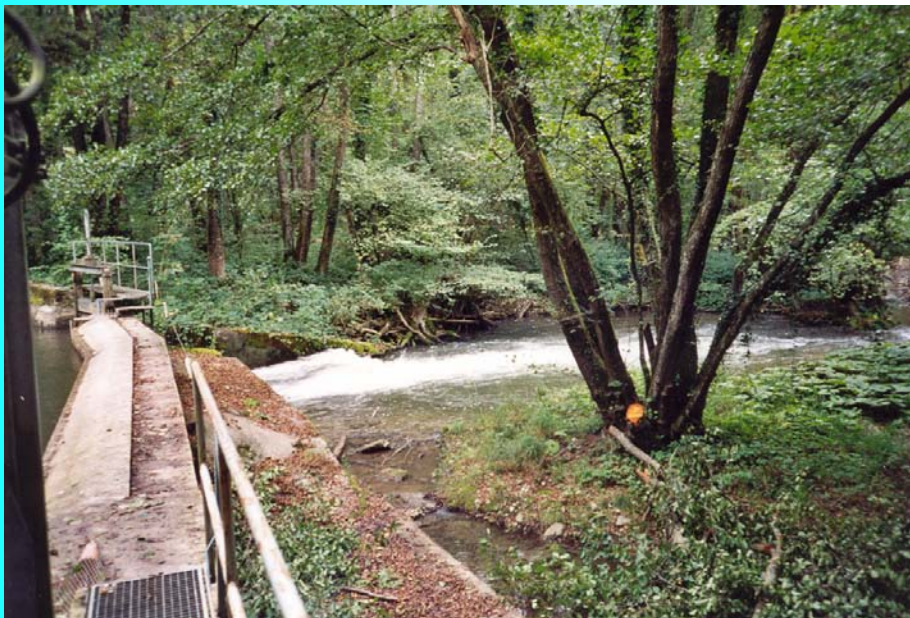
Travaux réalisés en 1997

Coûts : CHF 290'000,--

Cofinancement Etat de Genève - Commission de la Pêche

La VERSOIX - migration piscicole II

Passe à poissons de l'Usine Estier



avant



après

Travaux réalisés en automne 2001

Coûts : CHF 130'000,--

Financement : Usine hydroélectrique Estier

La VERSOIX - migration piscicole III

Passé à poissons du Canal du Martinet



Travaux réalisés en été 2000

Coûts : CHF 193'000,-- (passe à poissons +
prise d'eau du canal)

Financement : Etat de Genève

La VERSOIX - reproduction piscicole



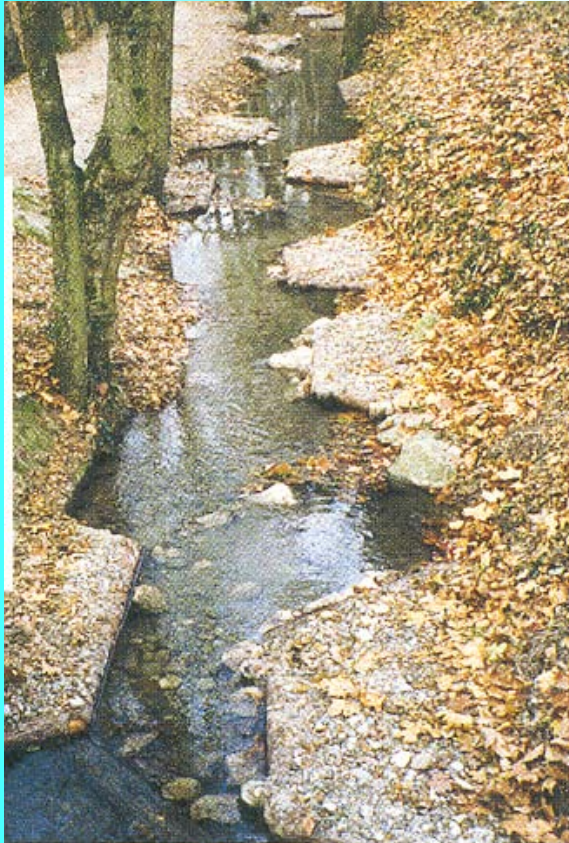
Frayère à lacustre



Frayère à fario

La VERSOIX

- habitat piscicole



Canal de la Versoix



Canal du Moulin du Pont



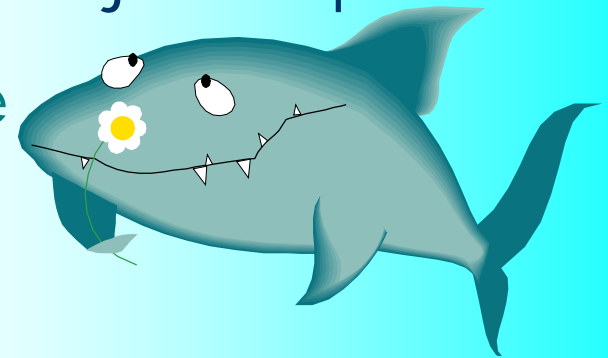
Canal des Usiniers

La Versoix - tronçon urbain



Renaturation des berges et du lit avec les objectifs piscicoles :

- ρ Libre circulation de la truite lacustre
- ρ Amélioration de l'habitat
- ρ Création de zones à ombre



L'ALLONDON - migration piscicole

Passé à poissons du Pont CFF



avant



après

Travaux réalisés en 2000

Coûts : CHF 130'000,--

Financement : Sponsor privé (entreprise Firmenich)

L'ALLONDON - habitat piscicole

Ruisseau des Eaux-Chaudes de Russin



Travaux réalisés depuis 1999 par la société de pêche locale

L'ALLONDON - habitat et libre circulation

Ruisseau des Eaux-Froides de Dardagny



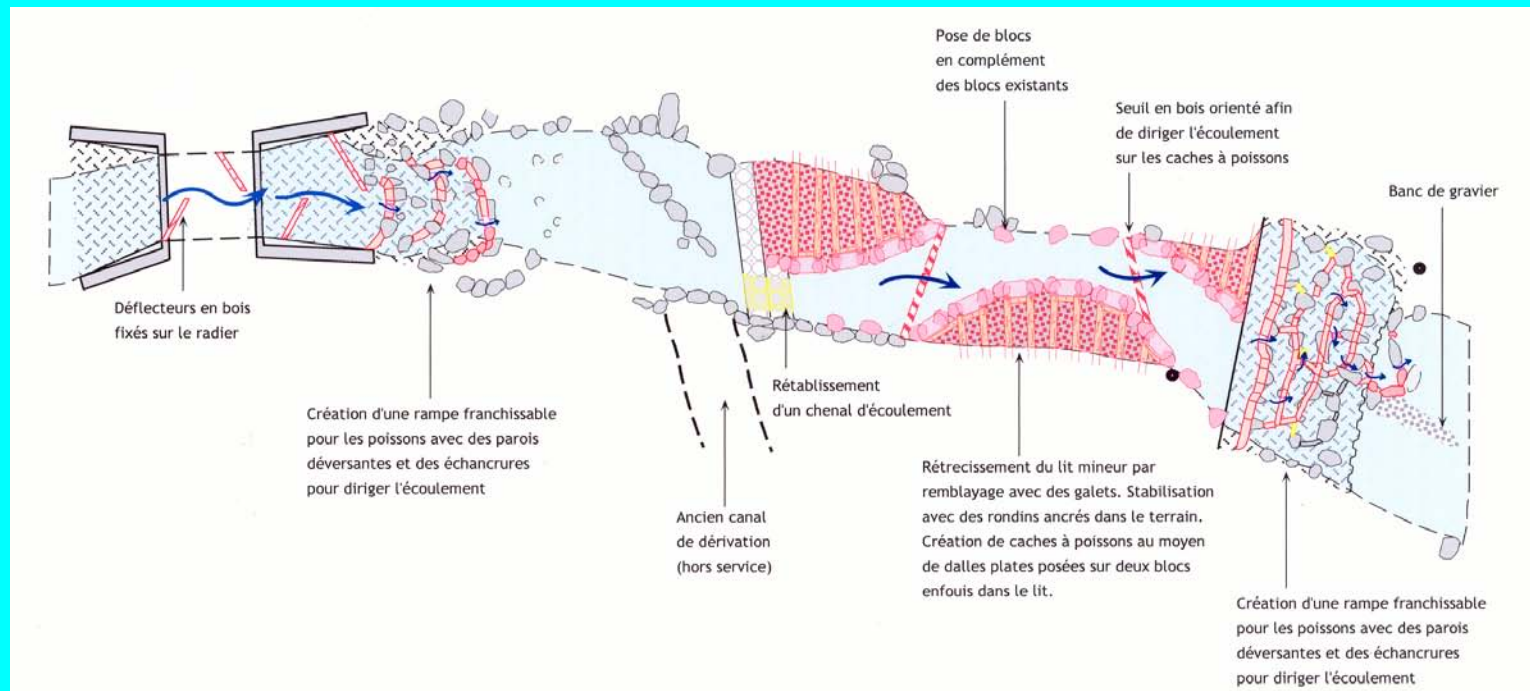
Aqueduc réalisé en 2001



Rétrecissement avec frayère -
Automne 2001

L'ALLONDON - migration et habitat piscicole

Ruisseau le ROULAVAZ



Plan de projet d'aménagement (tronçon 220 mètres de linéaire)

Coûts total : CHF 116'000,--

Financement : Etat de Genève

L'ALLONDON - habitat et libre circulation

Ruisseau le ROULAVAZ



Aménagement du seuil infranchissable



Détail

L'ALLONDON - habitat et libre circulation

Ruisseau le ROULAVAZ



Pose de sous-berges en granit



Pose de déflecteurs